

Compte rendu du conseil du LUNDI 16 Décembre 2024 (20h)

Etaient présents : A. FERIOLI, D. SOLTANI, B. LEFEVRE, J. HERY, MC REICHART, JM COLLARD, JM. FAVAUT, H KIEFFER, M. GERARD, R. MAILLARD, M. GIRON, M. MILLOT, S. MENNUNI-THIEBLEMONT, S. DESSENANTE.

Etaient excusés avec pouvoir : E. LOMBARD pouvoir à B. LEFEVRE
M. LACROIX pouvoir à JM. COLLARD,

Etaient absents : S. LEMAIRE, J. PLANTEGENET, A. EICHWALD, M SIATKA,

Ordre du jour :

Election du secrétaire de séance :

Monsieur J. M. FAVAUT est élu à l'unanimité.

1- Installation d'un nouveau conseiller

Suite à la démission de Sophie MENNUNI pour des raisons familiales et professionnelles, il est proposé d'installer monsieur Hervé DAUBIGNY.

Jean Marie FAVAUT s'interroge par rapport aux conseillers qui sont absents du conseil depuis de nombreuses séances ; que peut-on faire ? le maire répond que l'article L.2121-20 prévoit que le conseiller municipal absent durablement garde la faculté de donner un pouvoir ... Unanimité

2- **Acquisition maison DE MARCH** : le maire rappelle que nous avons déjà délibéré pour l'acquisition de cet immeuble le 17 juin 2024, mais dans son courrier madame DE MARCH a mis une condition que nous devons reprendre dans la délibération. Il est donc proposé au conseil de reprendre une délibération en reprenant cette condition : unanimité.

3- **Proposition d'admission en non-valeur** : la trésorerie nous a adressé une proposition d'admission en non-valeur pour 3 administrés : pour une personne DCD, une autre introuvable dans le fichier fiscal et une dernière avec un PV de carence. Au vote cette proposition est adoptée à 15 pour, 3 contre JM Favaut, M. Gérard, M.Ch. Reichart, et une abstention : H. Kieffer,

- 356.72€ sur le budget eau,
- 300.87€ sur le budget assainissement,

Arrivée de M. SIATKA à 20h 20

4- **Vidéoprotection : avenant n°3** : le maire rappelle que nous avons proposé d'ajouter une caméra rue Civet aux abords du terrain de jeux. La commission MAPA a validé la proposition le 4 novembre 2024 pour un montant de 5 587.58€ ht. Cet avenant porte le montant du marché à 124 558.14€ ht pour un montant subventionnable de 125 163.00€ ht. Il est proposé au conseil de valider cet avenant. Unanimité

Arrivée de M. LACROIX à 20h 30

5- **Logements locatifs HLM sur Vertuzey** : le maire rappelle au conseil que l'OPH de la Meuse a retenu une programmation de 6 logements locatifs sur le lotissement de la Chalée à Vertuzey. Dans le cadre du montage

Financier de cette opération, il s'avère que pour avoir un équilibre minimum, le foncier doit être un apport de la collectivité. Dans un premier temps j'ai proposé à l'OPH une cession du terrain sous la forme d'un bail emphytéotique. Malheureusement, cette proposition n'est pas acceptée, dans le sens ou pour équilibrer les opérations locatives, l'OPH propose toujours des pavillons à la vente : maison et terrain. Compte tenu que la proposition du bail emphytéotique n'est pas retenue, il est proposé au conseil une cession gratuite des 3 parcelles, à savoir : 1782m² à 45€ soit un total de 80 190€. Ce qui représente pour la commune, l'équivalent d'une participation à SEBL, mais assure aussi la construction de 6 pavillons locatifs qui nous font actuellement cruellement défaut.

- **Question** : est-ce que cela nous apportera des enfants aux écoles ?
- **Réponse** : peut-être pas directement mais, si on prend pour exemple le lotissement du château bas ou de nombreux locataires ont acquis une parcelle sur le lotissement pour faire construire. Ensuite, les types de logements prévus sont 3 + 3 et 3 + 4, ce qui nous laisse supposer avoir soit un couple soit un couple avec un enfant. De plus ces 6 pavillons permettront d'avoir un surplus de population ce qui pour les dotations d'Etat reste intéressant. Au vote cela nous donne 10 pour, 4 contre (R. Maillard, M. Giron, H. Kieffer, M. Ch. Reichart) et 2 abstentions (M. Siatka, J.M. Favaut).

- 6- **Information embauche** : Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, la gestion de l'atelier de taille, de la Villasatel et des animations est chronophage. Ce fonctionnement actuel avec une seule personne nous amène à rémunérer des heures supplémentaires et à faire appel à des animateurs extérieurs, ce qui nous amène parfois à limiter et refuser certaines animations par manque d'animateurs. Compte tenu de la demande sans cesse croissante nous avons fait une petite recherche et avons la possibilité de palier à ce manque en ayant un agent à demeure. Nous informons le conseil que cette personne peut être recrutée sous la forme contractuelle pour surcharge de travail.
- 7- **Location du logement communal** : le maire nous annonce que devant l'urgence de la situation, nous avons proposé le logement de la mairie d'Euville à monsieur SIMON Bruno. Ce logement étant réservé à des situations d'urgences il est proposé au conseil de valider cette location pour un loyer mensuel de 300€ et pour une durée maximum de 6 mois. Unanimité,
- 8- **Maison CIVET** : le maire explique que nous avons reçu de la part de l'Association Euville Culture et Patrimoine une demande d'avis et de subvention pour leur projet de réhabilitation de la maison Civet aux Carrières. La parole est donnée à M. Giron et R. Maillard, pour une présentation de leur projet. Après la présentation architecturale du

Projet, Marcel fait une présentation chiffrée puis une évocation des animations qui pourraient y être faites. Le maire à son tour, fait une présentation des « Maisons Civet », en reprenant rapidement l'historique, et en attirant l'attention sur le fait que la commune était devenue propriétaire elle aussi d'une maison Civet qu'elle souhaite également préserver pour la mémoire, et enfin que la commune se trouve maintenant impliqué dans le projet INTER- REG « Sous Nos Pieds » et qu'à ce titre, nous aurons à nous impliquer techniquement et financièrement.

Joël Hery attire notre attention que sur nos quatre villages nous avons déjà un patrimoine tel que nos 4 églises dont deux sont actuellement fermées pour cause de fuites et qu'il serait urgent d'engager des travaux. Celui-ci fait remarquer que nous recherchons en permanence déjà des aides pour boucler les budgets, donc tous cela pour dire « *Priorité à notre patrimoine communal avant de soutenir le patrimoine privé !* ». Il est proposé au conseil de donner un avis uniquement sur le projet de réhabilitation de la Maison Civet par l'Association Euville Culture et Patrimoine. M. Giron et R. Maillard ne prenant pas part au vote, sur le projet de réhabilitation le conseil émet un avis favorable à 14 pour et deux abstentions (J. Hery, M. Millot).

9- Questions diverses : ...

10- **Point complémentaire : redevances agence de l'eau** : le maire fait lecture d'un courrier de l'agence de l'eau du Bassin Rhin Meuse qui nous annonce la modification du mode de calcul des redevances sur les factures d'eau et assainissement. Article 101 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023.

Les redevances vont maintenant être facturées via plusieurs paramètres, à savoir :

- Une redevance sur la consommation d'eau potable
- Une redevance sur la performance des réseaux d'eau potable,
- Une redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectif,
- Une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau,

Ces quatre redevances remplacent le poste modernisation des réseaux et redevance antipollution.

Cette réforme entre dans le cadre du nouveau contrat de plan des agences, qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.

A compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Redevance sur la consommation : 0.39€ du m³
- Redevance pour prélèvement sur la ressource : 0.0832€ du m³
- Redevance pour performance des réseaux d'eau : 0.066€ du m³

- Redevance pour performance du système d'assainissement :
0.138€ du m³

Cette réforme est applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, et la délibération est à prendre avant le 31 décembre 2024. au vote unanimité

Le Secrétaire de Séance
Jean Marie FAVAUT